VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71,612—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI le 24 mars 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 février 1904 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Carondelet et No 234, borné par les rues Carondelet et No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié daté le 13 décembre 1821, et annexé à la 346ième page du second livre pour l'année 1828 enregistré chez G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur (mesure américaine 63 pieds 11 pouces 3 lignes à la face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur).

2e Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que le ci-dessus et désigné contigu audit lot du côté de la rue Julie, mesurant 60 pieds (en mesure française) 63 pieds 11 pouces 3 lignes en mesure américaine) sur ladite ligne de côté sur à peu près 27 pieds 9 pouces mesure américaine entre lignes parallèles, s'étendant du côté de la rue Julie et étant l'arrière portion du lot No 102 sur ledit plan par Pilié, les améliorations sont désignées par le No 741 rue Carondelet.

Conditions — Comptant. L'acquéreur paiera les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin H. Marien, notaire, aux frais de l'acquéreur.

K. A. O'Sullivan, avocat.

21 fév—21 28—mars 6 13 2024

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company, Limited"

La Propriété Foncière aussi l'installation et l'équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches.

Située dans la Paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72,126. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI le 24 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre date le 18 février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1e Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, connue et décrite comme suit, à savoir: Commençant à un iron stob sur la rivière Amite, rive est, on les terres de A. Collins & Co. sont contigues, de la courant nord-est 46 & 36-100 chaines à un iron stob, de là du côté vers le sud 5 & 60-100 chaines à un iron stob de la sud ouest à un iron stob, 9 & 52-100 chaines, de là au côté est 26 & 99-100 chaines à un iron stob, de là du côté sud 15 & 10-100 chaines à un iron stob sur la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et très ébréchemente, de la nord est 4 et 36-100 chaines à un cyprès avec une croix sur la même, de là du côté ouest 16 et 44-100 chaines à un noyer avec une croix et trois ébréchements, de là sud ouest 16 et 44-100 chaines à un iron stob, la rive Est de la rivière Amite, de là en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 63 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company, acquit de George Cambre et Als, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent (seules, améliorations consistant de cinq cottages, demeure et une grange.

2e Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Winnfield, Kansas, le 16 décembre 1889 et enregistrée dans le Livre 8, pages 65, 66 et 67, le 30 novembre 1895; ladite étendue de terre contient 12 acres, plus ou moins, situés dans la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane, contigue à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas. Scivique et Charles Cambre, du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent, excepté une se trouvant réservé de 50 pieds, se trouvant à l'enclosure du "gin lot" connu comme l'enclosure au l'est et désignée par un "iron stob" ainsi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Cie le 20 janvier 1902, pardevant Jos. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre, de là allant dans la direction nord ouest 50 pieds à un "iron stob" de la ouest à la rivière Amite.

DEPENDANCES.

3e Une installation de moulin à scie "Wheel & Make" voitures, poulies, courroie, composées de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, moulinet, planches "cross ties" 125,000 étiques, "Pump-Donkey", machines outils 3 mulets, rails élevés, etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

DEVANT ETRE VENDUS EN BLOC.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus et au dessus de son enchère le paiement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse pour ladite propriété pour l'année 1904. 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire aux frais de l'acquéreur.

JOS GARIDEL, receveur.

B. K. Miller, Emile Pomés, avocats.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATIF.

Attrayant Cottage Simple

No 2221 rue St-Pierre, et aussi contigu dans le fond

Le Joli Cottage Double

2220 rue Orléans, près de la rue Galvez.

Antoinette Mme et als versus Blanche Madron, veuve de Frank Gleeson.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur Bureau 806 rue Carondelet JEUDI le 7 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 26 février 1904 et signé en Cour ouverte le 3 mars 1904 par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire Antoinette Mme et als versus Blanche Madron veuve de Frank Gleeson (Dossier No 74,477 de ladite Cour) il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies etc., y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orleans, Galvez et Miro, mesurant en mesure américaine 30 pieds de face sur chacune des rues St Pierre et Orléans par 114 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et très lignes parallèles, contenant de ladite rue St Pierre à la rue Orléans. Les améliorations comprennent un joli cottage simple connu comme 2721 rue St Pierre et le cottage double No 2220 rue Orléans. Les deux propriétés sont louées à de bons locataires permanents rapportant $15 par mois, mais sous une bonne administration devraient rapporter davantage, devant être vendues en bloc.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

O. H. Simpson, avocat pour le plaignant.

Conrad G. Collins avocat pour le défendeur.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 6 7

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Nogues et Victoria Portal.

No 71,287—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, Bureau No 342 rue Carondelet, MARDI le 5 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre) Royale et Japonica (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A et B, chacun mesurant 30 trente pieds au pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant 6 six chambres, hangar, dépendances, etc.

2e Un certain lot de terre situé dans le même ilet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant 30 trente pieds au pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3e Un certain lot de terre situé dans le même ilet connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant 30 trente pieds au pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 cent vingt pieds.

4e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point 120 cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant 44 quarante quatre pieds 6 six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de 120 cent vingt pieds 5 cinq pouces, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils, daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5e Tous les ilets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets maintenant sur les lieux ci-dessus d'après l'inventaire des dites successions, le tout desquels seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant la balance de cela en tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0/0 par an, les dits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devront payer en plus de leur enchère un prix d'achat de ladite propriété les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé par devant F. D. Chaibourret notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.

3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de Propriétés des Premier et Quatrième Districts.

Jeudi, le 7 avril 1904, à midi.

Cottage double, 2025-2027 avenue Washington, entre les rues Remparts et Saratoga.

Trois lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène.

Cottage double 2033-2035 rue Quatrième, entre les rues Remparts et Saratoga.

Succession de Mme Catherine Niendahl (femme de F. S. Kniegler).

No 72,428 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1904, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet 284 borné par l'avenue Washington, les rues Remparts, Saratoga et Quatrième désigné comme lot 5 et mesurant 36 pieds de face à l'avenue Washington sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté quatre chambres dans la cour se trouve un hangar, citerne, etc. Connu comme Nos 2025-2027 avenue Washington.

B—Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 508, bornés par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène, désignés comme lots un, deux et trois: lot No 1 mesurant 51 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 2 lignes et formant l'encoignure des rues Prieur et Thalie; lot 3 formant l'encoignure des rues Johnson et Thalie, mesurant 11 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Johnson, 47 pieds 3 pouces et 11 ligne dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 151 pieds 11 pouces 5 lignes et 156 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne divisant le premier du quatrième district.

C. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 283 borné par les rues Troisième, Remparts, Saratoga et Quatrième, désigné comme lot No 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine. Dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc., et est connu comme Nos 2033-2035 rue Quatrième.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt garantis par lien de vendeur et privilège. L'acte de vente pardevant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur qui également assumera les taxes de 1904. 10 0/0 de dépôt comptant au moment de l'adjudication, pour fier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE Encanteur.

806 rue Perdido.

6 mars—6 13 20 27—av 3 6 7

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Paul E. Randon.

No 72,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur—En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 février 1904 il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI le 16 mars 1904 à 11 heures a. m. à notre bureau et Bourse 802 rue Perdide sous l'acte 1 2 de 1900, un lot d'effets personnels, bijoux et breloques; le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour. Le tout devant être vendu en bloc. Conditions—Comptant sur l'adjudication.

2 mars—2 16

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 242 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 1 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, toute machine, bouilloire, forgeurs grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2e La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1817, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3e Le spacieux ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4e Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5e Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Caronde et Baronne et Marengo contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et plein de toutes agréments.

6e Les deux jolis lots à bâtir décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shériff civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7 Les trois beaux lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Gaiennie, Magasin et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennie et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés et églises.

8 Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et ilet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Gaiennie sur 64 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement remunératif.

Termes et conditions. Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS

Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres datés le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72,554, et dans la succession de Mme William Cross, No 72,460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites à savoir—

1e Une montre en or à remontoire avec chaine et breloque.

2e Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc.; sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane 25 pieds, 6 pouces, plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4, et 118 pieds, 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers dudit ilet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original, désigné par le No 5, sur un plan fait par A. d'Hémecourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé pour référence en l'étude de F. C. Cuvellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853; sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" en placement.

3e Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage en fer sur la façade, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar citerne, chambre de voiture, écurie, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'ilet No 27, sur un plan fait par Castaing et Cellos, architectes, le 20 mars 1865, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69; ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés en une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une bonne résidence ou placement.

Termes et conditions—Pour la montre et la chaine, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borné par la rue Thalie.

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee.

No 71,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune — MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu et signé en Cour ouverte, le 9 fév 1904 pour la somme de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'ilet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertram Beer, l'acte pardevant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1889. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respectivement après la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Wm McL. Fayssoux, avocat.

7 fév—7 14 21 28 — mars 6 10

Succession de Patrick Trower.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,872—Division A — Attendu que Thomas J. Trower, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Trower, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

2 mars—2 6 11

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 10 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e La belle résidence en briques, convenablement installée et commode à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer au premier et deuxième étages au dessus du trotteur sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'ilet No 99 borné comme il est susmentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée comme une dans le fond s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un pollvoisinage agréable, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R.R. Co.," à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2e La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3e Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 394 borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Grayson. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903 quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 1 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémecourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4e Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Sidell, étant l'ilet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et fera de bonnes résidences pour placements.

5e Un certain lot triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie Agriculture et l'avenue de Londres et mesurant 437 pieds 8 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement ou offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis Tagne.

No 72,176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

MARDI, le 29 Mars 1904.

Une bâtisse en bois à un étage avec écuries.

No 826 rue du Quartier, (entre les rues Bourgogne et Dauphine)

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 29 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté et signé le 24 février 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Quartier sur cent vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan fait par Pilié et Deponilly, ingénieur civils, le trois